REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 16 novembre 2020

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents: 17 Absents: 5 Votants: 17

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutofe de DEC, 2020

Date de l'affichage par extrait de la présente

délibération :

DELIBERATION N° 2020-44(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et le 24 novembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni **en visioconférence**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Etaient présent(e)s: Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Patricia (RANET-1) BRUNELLO, Michèle MOUTTE, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Serge CAREL, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yvest ROUX, Serge SARDELLA, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

<u>Etaient excusé(e)s</u>: Mesdames Patricia PAUL, Nathalie PONCE-GASSIER, Alberte VALLÉE Messieurs Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT.

Objet : Révision de la délibération n°2020-09 relative au plan bâtimentaire 2020-2030 – Médification n°2020-09 relative au plan bâtimentaire 2020-2020 – Médification n°2020-09 relative au plan bâtimentaire 2020-09 relative au plan bâtimentai

Le Président expose :

Par délibération n°2018-27 du 13 décembre 2018, le conseil d'administration a voté pour les travaux relatifs à la caserne de DIGNE LES BAINS, une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) destinés à la réalisation d'une école départementale de formation financées dans le cadre du PITEM RISK ACT pour un montant de 460 756 euros.

La caserne Commandant Louis GUIEU a été construite en 1993. Le système de climatisation est hors service et obsolète depuis 2018 et le chauffage est électrique avec de vieux radiateurs très consommateurs. Les locaux sont très vétustes.

Il vous est donc proposé de modifier l'autorisation de programme n°21 en y ajoutant un volet d'économie d'énergie et de rafraichissement.

L'enveloppe financière estimative est de 2 163 000 euros TTC.

Le plan de financement serait le suivant :

Europe				
Subvention Europe PITEM RISK ACT		385 947		
	Sous total	385 947 €		
Région (CVC)				
PAC 70% maximum des études spécifiques		0		
PAC Travaux (maximum 25% du coût)		0		
Forages (maximum 25% du coût)		0		
	Sous total	0€		
Département				
Subvention conseil départemental		600 000		
	Sous total	600 000 €		
Commune de Digne-les-Bains		6 0		
Subventions		333 000		
	Sous total	333 000 €		
		0 0 0 0 0 0		
SDIS 04		0 0 0		
Auto-financement		535 053		
	Sous total	535 053 €		
	TOTAL	1854 000 €		
TVA (Maitre d'ouvrage, SDIS)		309 000 €		

Des demandes de subventions auprès du conseil régional seront effectuées si votre assemblée autorise le Président. Le département versera une subvention de 600 000 euros dès l'exercice 2020. La mairie de Digne-les-Bains s'est engagée pour une subvention de 333 000 euros.

Côté dépenses, l'autorisation de programme n° 21 est modifiée comme suit :

Articles	Intitulés	Montants total TTC	C.P. 2020 TTC	C.P. 2021 TTC	C.P. 2022 TTC
2031	Frais d'études	218 756 €	72 000 €	65 000 €	81 756 €
2033	Frais de publications	3 000 €	0	3 000 €	0
215311	Emetteurs récepteurs	10 200 €	0	0	10 200 €
21538	Autres réseaux	78 000 €	78 000 €	0	0€
2156208	Matériel d'incendie et de secours	3 600 €	0	0	3 600 €
2183	Matériel informatique	42 000 €	0	0	42 000 €
21882	Autres	131 946 €	О	0€	131 946 €
231312	Centres d'incendie et de secours	1 675 200 €	290 040 €	532 000 €	853 160 €
	TOTAUX	2162702€	440 040 €	600 000 €	1122 662 €

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir autoriser son Président à :

- Solliciter des demandes de subventions auprès de la région sud PACA pour la partie liée aux économies d'énergies au niveau chauffage et climatisation,
- Lancer les procédures de marchés publics pour la maitrise d'œuvre et les travaux,
- Signer tous les documents et conventions relatifs à ce programme.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

Pierre POURĆIN